



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2025-249

PUBLIÉ LE 30 JUILLET 2025

Sommaire

ARS OCCITANIE /

R76-2025-03-10-00017 - Décision n° 2025-4918 du 10/03/2025 portant approbation de l'avenant n° 5 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Ma santé, Ma Région » (17 pages)

Page 3

ARS OCCITANIE

R76-2025-03-10-00017

Décision n° 2025-4918 du 10/03/2025 portant
approbation de l'avenant n° 5 à la convention
constitutive du groupement d'intérêt public «
Ma santé, Ma Région »



**DÉCISION n° 2025 - 4918 PORTANT APPROBATION
DE L'AVENANT n°5 A LA
CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
« Ma santé, Ma Région »**

Vu l'arrêté n°2022-2275 du Directeur Général de l'ARS en date du 10 mai 2022 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région,

Vu l'arrêté n°2023-0006 du Directeur Général de l'ARS en date du 9 janvier 2023 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région,

Vu l'arrêté n°2023-4307 du Directeur Général de l'ARS en date du 19 septembre 2023 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région,

Vu l'arrêté n°2024-1026 du Directeur Général de l'ARS en date du 19 mars 2024 portant approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région,

Vu l'arrêté n°2024-5006 du Directeur Général de l'ARS en date du 4 octobre 2024 portant approbation de l'avenant n°4 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région,

Vu les délibérations n°AG6/24-02 et AG6/24-05 approuvées par l'Assemblée Générale du GIP Ma santé, Ma Région du 4 décembre 2024,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région, et ses avenants n°1, 2, 3 et 4 signés de tous les membres,

Vu la délibération n°DEL145/2024 du Communauté de communes des Aspres en date du 26 septembre 2024,

Vu la délibération de la Commune de Fourques en date du 23 octobre 2024,

Les articles 5 et 11.2 de la convention constitutive du GIP Ma santé, Ma Région sont modifiés comme suit :

Article 5 : Membres

Le GIP est constitué entre les soussignés :

- La REGION OCCITANIE, dont le siège est situé 22 Boulevard du Maréchal Juin, 31400 Toulouse, pris en la personne de sa Présidente en exercice, ci-après dénommée « la Région » ;
- Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES dont le siège est situé 24, quai Sadi Carnot, 66906 Perpignan Cedex pris en la personne de sa Présidente en exercice ;
- Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN dont le siège est situé est situé Lices Georges-Pompidou, 81013 Albi Cedex 9 pris en la personne de son Président en exercice ;
- Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN-ET-GARONNE dont le siège est situé 100 Boulevard Hubert Gouze, BP 783, 82013 Montauban cedex pris en la personne de son Président en exercice ;

1/16

- La COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES, dont le siège est situé 1 rue de l'Hôtel Dieu 09190 SAINT-LIZIER, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-ARIEGE, dont le siège est situé 13 Route Nationale 20, 09250 LUZENAC, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNE DE BIZE-MINERVOIS dont le siège est la Mairie, 4 Avenue de l'Hôtel de Ville, 11200 Bize-Minervois, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CARCASSONNE AGGLO dont le siège est situé 1 rue Pierre Germain, 11000 Carcassonne, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNE de VILLESEQUE DES CORBIERES dont le siège est la Mairie, 75 Grand'rue, 11360 Villesèque-des-Corbières, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE DE LIVINHAC-LE-HAUT dont le siège est la Mairie, Place du Quatorze Juin, 12300 Livinhac-le-Haut, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE dont le siège est situé 1 avenue de la Croix Blanche, 30300 Beaucaire, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNE DE SAINT-HILAIRE DE BRETHMAS dont le siège est la Mairie, 1 Chemin du Stade, 30560 Saint-Hilaire-De-Brethmas, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- La COMMUNE DE SAINT-GILLES dont le siège est la Mairie, Place Jean Jaurès, 30800 SAINT-GILLES, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS, dont le siège est Maison de l'Intercommunalité, 3 Avenue Sergent Triaire, Le Vigan, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES dont le siège est situé, 9 avenue du 8 mai, 30700 Uzès, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT, dont le siège est situé 15 avenue du Comminges, 31260 MANE, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES dont le siège est situé 4 rue de la République, 31800 Saint-Gaudens, pris en la personne de sa Présidente en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC dont le siège est situé Espace Marie-Christine Bousquet - 1 place Francis Morand - 34700 Lodève pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES CAZALS SALVIAC dont le siège est situé 5 Bd Hugon, 46340 Salviac, pris en la personne de sa Présidente en exercice ;
- la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS dont le siège est 72 rue du Président Wilson, 46000 Cahors, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DU LOT ET DU VIGOBLE dont le siège est 13 avenue de la Gare, 46700 Puy-L'Évêque pris en la personne de son Président en exercice
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES NESTE BAROUSSE dont le siège est situé à la Mairie, BP13, 65150 SAINT LAURENT DE NESTE, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNE DE BORDERES-SUR-L'ECHEZ dont le siège est la Mairie, Place Jean Jaurès, 65320 Bordères-sur-l'Échez, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE D'AMELIE-LES-BAINS dont le siège est la Mairie, 5 rue des Thermes BPA, 66112 Amelie Les Bains, pris en la personne de sa Maire en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES dont le siège est situé allée Hector Capdellayre, 66300 Thuir, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNE DE CERET dont le siège est la Mairie, 6 boulevard Maréchal Joffre, 66400 Céret, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- La COMMUNE DE MILLAS dont le siège est l'Hôtel de Ville de Millas, 66170 (BP 33) pris en la personne de son Maire en exercice ;
- La COMMUNE DE MAZAMET dont le siège est la Mairie, Place Georges-Tournier, 81200 Mazamet, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE D'ARTHES dont le siège est la Mairie, Place Jean Jaurès, 81160 Arthès pris en la personne de son Maire en exercice ;

- la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LANGUEDOC dont le siège est situé 5 rue de l'Artisanat, 81230 Lacaune-Les-Bains, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNE DE CASTELSARRASIN dont le siège est la Mairie, Place de la Liberté, 82103 Castelsarrasin, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE DE LA VILLE DIEU DU TEMPLE dont le siège est la Mairie, 12-14 Grand'rue, 82290 La Ville-Dieu-Du-Temple, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, 82140 Saint-Antonin Noble-Val, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNE DE SAINT-PORQUIER dont le siège est la Mairie, 1 Place de l'Hôtel de Ville, 82700 Saint-Porquier, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE DE VERDUN-SUR-GARONNE dont le siège est la Mairie, Place de la Mairie, 82600 Verdun-Sur-Garonne, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- L'université de Montpellier agissant tant en son nom que pour le compte de l'UFR Médecine Montpellier Nîmes, couvrant l'académie de Montpellier, dont le siège est situé 163 rue Auguste Broussonnet, 34 090 Montpellier, pris en la personne de son Président en exercice ;
- L'université Toulouse III – Paul Sabatier agissant tant en son nom que pour le compte de la Faculté de santé de Toulouse, couvrant l'académie de Toulouse, dont le siège est situé 118 route de Narbonne, bâtiment administratif central, 31062 TOULOUSE cedex 09, pris en la personne de sa Présidente en exercice ;
- L'Union des Internes du Languedoc Roussillon, dont le siège est situé Internat Lapeyronie 371 avenue du doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier Cedex 5 pris en la personne de son Président en exercice, ci-après dénommée « l'UNILR » ;
- L'Association des Internes de Médecine Générale de Midi-Pyrénées, dont le siège est situé 133 route de Narbonne 31400 Toulouse, pris en la personne de son Président en exercice ci-après dénommée « l'AIMG-MP » ;
- La Fédération de l'Exercice Coordonné Pluriprofessionnel dont le siège est situé Hôpital la Grave, place Lange, Tsa 60033, 31300 Toulouse, pris en la personne de son Président en exercice, ci-après dénommée « la Fécop » ;
- Le Conseil Régional D'Occitanie De L'ordre Des Médecins dont le siège est situé Maison des Professions Libérales 285 rue Alfred Nobel, 34000 MONTPELLIER, pris en la personne de son Président en exercice ci-après dénommé « le CROM » ;
- Le Conseil Interrégional De L'ordre Des Sages-Femmes Régions Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Réunion, Mayotte dont le siège est situé 9 Avenue Jean Gonord 31500 Toulouse, pris en la personne de sa Présidence en exercice, ci-après dénommé « le CIR de l'Ordre des SF » ;
- le Groupement des IPA d'Occitanie dont le siège est situé 24 Route de la Tuilerie, 48300 Langogne, pris en la personne de son Président en exercice, ci-après dénommé « le GIPAOc » ;
- l'Association France Assos Santé Occitanie dont le siège est situé 10, chemin de raisin, 31050 Toulouse pris en la personne de son Président en exercice, ci-après dénommée « France Assos Santé Occitanie ».

11.2 : Mise à disposition de personnels par les membres

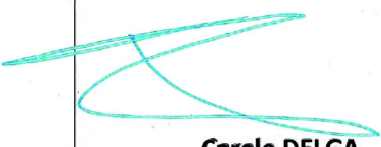
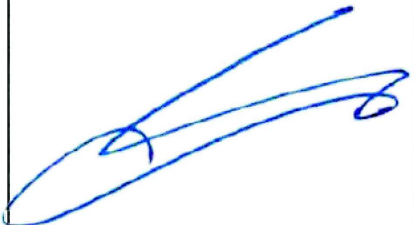
Les membres du GIP peuvent mettre à la disposition de celui-ci des personnels, y compris à temps partiel.

Les personnels mis à la disposition du GIP conservent leur situation juridique d'origine mais sont soumis aux règles d'organisation et de fonctionnement du GIP. Leur structure d'origine garde à sa charge leurs traitements, leurs couvertures sociales et la responsabilité de leur avancement et de leur gestion.

La mise à disposition de personnel donne lieu à l'établissement d'une convention entre la structure d'origine et le GIP. Elle est réalisée sans contrepartie financière au titre de la contribution aux ressources du GIP, à l'exception des mises à disposition de professionnels de santé.

Fait à Toulouse, le 10 mars 2025

En 44 exemplaires :

La Présidente de Région  Carole DELGA		
La Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales  Hermeline MALHERBE	Le Président du Conseil Départemental du Tarn-et- Garonne  Michel WEILL	Le Président du Conseil Départemental du Tarn  Christophe RAMOND

Le Président de la Communauté de Communes
Couserans Pyrénées



Communauté de Communes
COUSERANS
Pyrénées

Jean-Noël VIGNEAU

Le Président de la Communauté de Communes
Haute-Ariège



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-ARIEGE
ALAIN NAUDY

Le Maire de La Commune de Bize-Minervois  Alain FABRE	La Maire de la Commune de Villesèque des Corbières  Catherine MAITRE
Le Président de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo  Régis BANQUET	

Le Maire de la Commune de Livinhac-Le-Haut



Roland JOFFRE

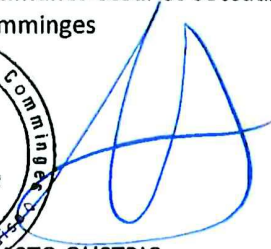
Le Maire de la Commune de Saint-Gilles  Eddy VALADIER	Le Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas  Jean-Michel PERRET
Le Président de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence  Juan MARTINEZ	Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Uzès  Fabrice VERDIER

Le Président de la Communauté de Communes Pays Viganais

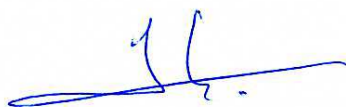


8/16

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250121-009-2025-CC
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

Le Président de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat  COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT 15 Av du Comminges - 31260 MANE Tél. 05.61.98.49.30 François ARCANGELI	La Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges   Valérie GASTO OUSTRIC
--	--

Le Président de
la Communauté de Communes
Lodévois-Larzac

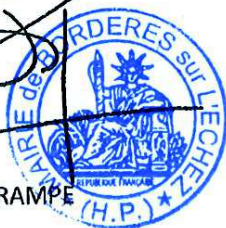


Jean-Luc REQUI

La Présidente de la Communauté de Communes Cazals Salviac  Mireille FIGEAC	Le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Cahors  Jean-Luc MARX
Le Président de la Communauté de Communes Vallée du Lot et Du Vignoble  46700 PUY L'ÈVÈQUE ☎ 05 65 36 06 06 Serge BLADINIERES	

Le Maire de la Commune de
Bordères-sur-l'Echez

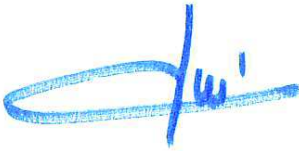

Jérôme CRAMPE

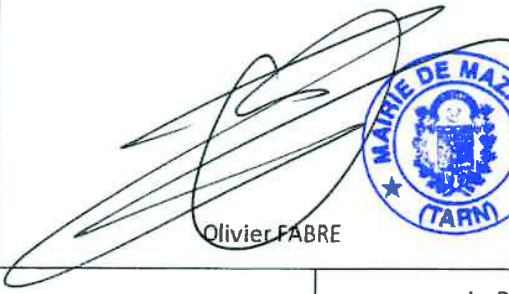


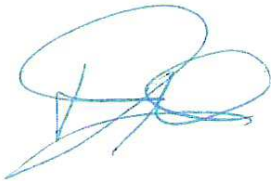
Le Président de
la Communauté de Communes Neste Barousse

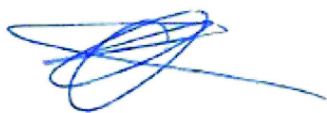
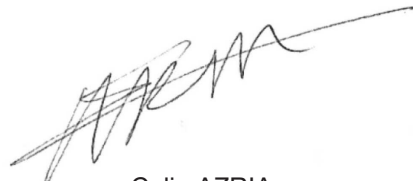
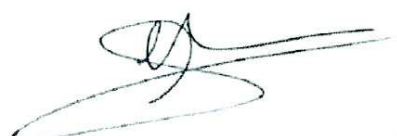

Yoan RUMEAU



Le Maire de la Commune de Millas  Jacques GARSAU	La Communauté de Communes des Aspres  René OLIVE
La Maire de la Commune d'Amélie les Bains  Marie COSTA	Le Maire de la Commune de Céret  Michel COSTE

Le Maire de la Commune de Mazamet   Olivier FABRE	Le Maire de la Commune d'Arthès   Jean-Marc FARRE
Le Président de la Communauté de communes du Haut Languedoc   Daniel VIDAL	

Le Maire de la Commune de Verdun-Sur-Garonne  Stéphane TUYERES	Le Maire de la Commune de Saint-Porquier  Xavier PREVEDELLO
Le Maire de la Commune de Castelsarrasin  Jean-Philippe BESIERS	Le Maire de la Commune de La Ville Dieu du Temple  Dominique BRIOIS
Le Président de la Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron  Gilles BONSANG	

La Présidente de l'Université de Toulouse III- Paul Sabatier recte de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier,  Odile RAUZY 16/02/2014	Le Président de l'Université de Montpellier  Philippe AUGE
Le Président de l'AIMG MP  Corentin ROUSSERIE	Le Président de l'UNILR  Colin AZRIA
Le Président du CROM  Jean THEVENOT	La Présidence du CIR de l'Ordre des SF  Sophie DÉSANNÉ NAVAS Déléguée de Signature
Le Président du GIPAOc  Alexis BLANC	Le Président de France Assos Santé Occitanie  André GUINVARCH
Le Président de la Fécop  Michel DUTECH	